

## AUX CANDIDATS À L'AGRÉGATION EXTERNE

### SOMMAIRE

Votre affectation en stage	PAGE 2
L'année de stage	PAGE 3
Fiche contact à renvoyer	PAGE 4
Coordonnées SNES-FSU	PAGE 5
Calendrier prévisionnel session 2020	PAGE 6

Cette publication du SNES-FSU contient des informations indispensables pour l'année de stage. Elle est disponible gratuitement dans les sections académiques du SNES-FSU.



## Augmenter le nombre d'agrégés

À la session 2020, le nombre de postes aux concours de l'agrégation externe est maintenu au nombre de 1 615. La baisse de 20 % des postes à la session 2018 n'a pas été rattrapée. Le nombre d'inscrits à la session 2020 fléchit.

Le gouvernement fait le choix de maintenir à un niveau bas les recrutements de professeurs du second degré alors que le nombre d'élèves accueillis dans les collèges et lycées est en très forte augmentation (+ 25 000 à la rentrée 2020).

Le SNES-FSU conteste cette politique qui dégrade les conditions d'enseignement.

Pour le SNES-FSU, l'agrégation doit être revalorisée en terme de carrière et de rémunération. En tout état de cause, elle doit devenir la référence pour le niveau de recrutement, de carrière et de temps de service. Pour cela, il revendique l'augmentation du nombre de postes à l'agrégation, ce qui constituerait un premier pas pour la revalorisation des métiers de l'enseignement et de l'éducation dont la faiblesse de la rémunération a été mise en valeur au cours des luttes contre la réforme des retraites par points. Une telle mesure, associée à d'autres comme l'instauration de prérecrutements pour que les étudiants préparant les concours soient dégagés des contraintes financières, serait un atout pour enrayer la crise du recrutement qui frappe actuellement l'Éducation nationale.

Lorsque vous serez agrégé stagiaire, vous bénéficierez d'une formation dans le cadre des INSPÉ. Le SNES-FSU est intervenu pour que les stagiaires déjà titulaires d'un master n'aient pas à valider de nouvelles UE voire un nouveau master.

Par ailleurs, le SNES-FSU intervient pour que la formation soit réellement une formation d'adulte, débarrassée de tous ses aspects infantilisants, afin que votre temps de service en stage devant élèves soit réduit et limité à un tiers temps, et enfin pour que l'évaluation de la formation et la titularisation se fassent en application de règles claires et transparentes.

Bienvenue au SNES-FSU ! ■

Alain Billate, secrétaire national ; Camille Audé, François Boudet, Pierre Claustre, Romain Gentner, Jean-Paul Gaëtan, Romain Rouzaud, responsables nationaux

Évolution du nombre de postes



# VOTRE AFFECTATION EN STAGE

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le ministère publiera, en avril, au *Bulletin officiel*, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats concours ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique SIAL). Sous réserve que la nouvelle note de service ne les modifie, voici les règles habituelles.

### DEUX TEMPS :

- le ministère vous affecte pour une année dans une académie (juillet) ;
- le rectorat de l'académie obtenue vous affecte en établissement (juillet, août).

**UN BARÈME :** il permet de classer les stagiaires. Sont pris en compte : le rang d'obtention du concours, la situation familiale, la situation administrative, une bonification pour les stagiaires agrégés.

**Pour une information précise et détaillée, consultez notre site [www.snes.edu](http://www.snes.edu) rubrique « concours », puis « affectation ».**



## FORMULATION DES VŒUX : SOYEZ VIGILANTS !

En mai, vous devrez formuler vos vœux d'académies d'affectation (six maximum). Vous devrez de nouveau indiquer vos situations familiale et administrative. C'est cette déclaration qui sera prise en compte et non celle formulée lors de l'inscription au concours. Si vous ne formulez pas de vœux, vous aurez le barème minimum, même si vous êtes en rapprochement de conjoints ou contractuel et aucune révision d'affectation ne sera possible !

**En cas d'admissibilité à plusieurs concours,** vous devez formuler des vœux pour chacun de ces concours et préciser pour lequel vous optez en cas de double admission. Imprimez la page-écran récapitulant vos vœux pour chacun des concours afin d'avoir une trace en cas de litige et adressez-nous, dès la saisie des vœux, avant de savoir si vous êtes admis, sans engagement de votre part, la fiche syndicale qui sera téléchargeable en mai sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) rubrique « Concours », paragraphe « Affectation en stage ».

## RÉVISION D'AFFECTATION : QUELLE PROCÉDURE ?

Si vous souhaitez une académie autre que celle obtenue, il faut contacter le ministère dans les plus brefs délais et nous en informer ([fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)). Les conditions mises à ces demandes sont très restrictives. Nos interventions conjointes peuvent permettre une issue positive. Pour ce qui est de l'établissement, c'est le rectorat et la section SNES-FSU de votre académie qu'il faut joindre. Modifiée ou pas votre affectation est impérative.

## REPORT DE STAGE ET AUTRES AFFECTATIONS POSSIBLES

**REPORTS DE DROIT :** congé maternité, congé parental, service national volontaire.

**REPORTS PRÉVUS PAR L'ADMINISTRATION :** études doctorales, terminer sa scolarité à l'ENS, effectuer un séjour à l'étranger.

**AUTRES AFFECTATIONS :** l'année de stage en classe préparatoire après avis de l'inspection générale, en BTS, dans l'enseignement supérieur en qualité de contractuel-doctorant ou d'ATER.

## LE RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS : S'EN PRÉOCCUPER MAINTENANT

Un fonctionnaire stagiaire peut obtenir une bonification au barème s'il remplit deux conditions cumulatives :

- être marié, lié par un PACS, en concubinage avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre des parents (ou enfant à naître) ;
- le conjoint exerce une activité professionnelle ou est inscrit comme demandeur d'emploi, ce qui exclut les étudiants et les stagiaires.

Il faut demander en vœu 1 l'académie correspondant au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

Si vous comptez vous pacser, vous marier après avoir formulé vos vœux, et avant la date limite arrêtée dans la note de service (fixée au 30 juin dans celle de l'année dernière), indiquez sur SIAL le rapprochement de conjoints. L'administration rectorale demandera aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquée sur SIAL.

# L'ANNÉE DE STAGE

## CONDITIONS DE STAGE

Le temps de service des agrégés stagiaires est compris entre 7 et 9 heures rémunérées temps plein ; ils ont un tuteur de terrain. Leur formation est adaptée et délivrée par l'INSPÉ. Ces conditions devraient être maintenues à la rentrée 2020 sous réserve de modifications apportées à la note de service. **Envoyez-nous la fiche détachable ci-contre pour être tenus informés !**

## DES SALAIRES DE DÉBUT DE CARRIÈRE TROP BAS

À premier échelon, vous toucherez un traitement net entre 1 660€ et 1 720€ selon la zone de résidence. Au traitement, s'ajoutent l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et le cas échéant, le supplément familial.

Certains services antérieurs sont pris en compte et permettent de débiter la carrière à un

échelon (et donc à un traitement) plus élevé. Cette opération dite de « classement » s'effectue au cours du premier trimestre de l'année de stage. Les modalités de calcul sont souvent très défavorables, notamment pour les ex-contractuels et les lauréats en reconversion professionnelle. N'hésitez pas à nous consulter.

Le SNES-FSU continue de revendiquer une augmentation des rémunérations et particulièrement des débuts de carrière ; nos traitements sont nettement inférieurs à ceux des autres enseignants en Europe et aux cadres en général.

**Pour sécuriser  
les études  
vers nos métiers**



Le SNES, pour agir ensemble



## ENTRÉE DANS LE MÉTIER : CE QUE VEUT LE SNES-FSU

**Mettre en place une formation de haut niveau avant le concours** intégrant progressivement tous les aspects du métier (savoirs disciplinaires à enseigner et pour enseigner) et en lien avec la recherche. Nous proposons d'introduire en licence disciplinaire des modules d'épistémologie, puis progressivement en master disciplinaire spécialité enseignement : didactique, sociologie, psychologie de l'enfant apprenant, la rédaction d'un mémoire de recherche, des stages d'observation et de pratique accompagnée en tant qu'objet d'étude.

**Permettre l'accès au niveau master** à tous les étudiants par la mise en place d'une allocation d'autonomie.

**Sécuriser les parcours et lutter contre la crise de recrutement** par :

- la mise en place de prérecrutements fin L2 sur concours nationaux, les prérecrutés seraient salariés pour étudier à temps plein en cotisant pour la retraite. En contrepartie, ils suivraient les masters

disciplinaires et leurs modules spécialité enseignement ou éducation, se présenteraient aux concours et signeraient un engagement de cinq ans avec l'État ;

- la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

**Des concours ouverts à tous** : avec un master comme condition de diplôme. Les étudiants et les professionnels en reconversion s'orientant plus tardivement vers nos métiers doivent pouvoir se présenter et réussir les concours.

**Une entrée progressive dans le métier** : le service en responsabilité des stagiaires devrait correspondre au 1/3 du service d'un titulaire, les titulaires première année (T1) seraient à mi-temps et les T2 déchargés de 3 heures. Le temps libéré servirait à suivre une formation adaptée à son cursus antérieur, avoir un retour réflexif sur sa pratique et préparer ses cours...

**Une formation continue** de qualité tout au long de la carrière.

## LE SNES-FSU VOUS INFORME...

Consultez le site, contactez-nous, **envoyez-nous sans attendre la fiche-contact ci-jointe** (sans engagement).

### ET VOUS AIDE...

Le SNES-FSU intervient auprès de l'administration pour la prise en compte de situations individuelles compliquées liées à des problèmes familiaux, sociaux, financiers, ou le traitement de cas médicaux difficiles souvent peu traduisibles en nombre de points au barème.

## Pour nous contacter

Au siège national du SNES-FSU

Secteur formation initiale et continue, entrée dans le métier

Tél. : 01 40 63 29 57

Courriel : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)

@enseignantscpestagiairesSNES-FSU

@stagiaires\_SNES

**Adresse postale** : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Site internet : [www.snes.edu](http://www.snes.edu), rubrique « Concours »



# CANDIDATS AU CONCOURS DE L'AGRÉGATION

Démarche sans engagement de votre part,  
fiche à retourner sans attendre à l'adresse suivante :

**SNES-FSU**

**SECTEUR FORMATION DES MAÎTRES**

**46, AVENUE D'IVRY**

**75647 PARIS CEDEX 13**



**CALENDRIER PRÉVISIONNEL SESSION 2020 (ÉTAT AU 23 JANVIER 2020)**

DISCIPLINES	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		ÉPREUVES D'ADMISSION				
	Dates	Résultats	Lieux		Dates	Résultats	
AGREGATION EXTERNE	Allemand	3 au 5/03	NC	NC		NC	NC
	Anglais	3 au 6/03	NC	NC		NC	NC
	Arabe	3 au 6/03	6/05	INALCO – 65, rue des Grands-Moulins – 75013 PARIS		8 au 12/06	15/06
	Arts plastiques	17 au 19/03	15/05	UFR de Pau – Avenue Doyen-Poplawski – 64 PAU		3 au 12/06	17/06
	Arts appliqués	17 au 19/03	24/04	École Boule – 9-21, rue P.-Bourdan – 75012 PARIS		5/05 au 4/06	9/06
	Biochimie – Génie Biologique	11 au 13/03	5/05	Lycée Pierre-Gilles-de-Gennes – 75013 PARIS		15 au 26/06	29/06
	Chinois	3 au 6/03	5/05	INALCO – 65, rue des Grands-Moulins – 75013 PARIS		2 au 6/06	10/06
	Corse	2 au 4/03	30/04	Lycée Rodin – 19, rue Corvisart – 75013 PARIS		8 au 11/06	15/06
	Créole	2 au 4/03	30/04	Lycée Rodin – 19, rue Corvisart – 75013 PARIS		8 au 11/06	15/06
	Économie et Gestion Administration	11 au 13/03	6/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin Valentin – 26 BOURG-LÈS-VALENCE		27/05 au 11/06	15/06
	Économie et Gestion Finance	11 au 13/03	6/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin Valentin – 26 BOURG-LÈS-VALENCE		27/05 au 11/06	15/06
	Économie et Gestion Marketing	11 au 13/03	6/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin Valentin – 26 BOURG-LÈS-VALENCE		27/05 au 11/06	15/06
	Économie et Gestion Production	11 au 13/03	6/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin Valentin – 26 BOURG-LÈS-VALENCE		27/05 au 11/06	15/06
	Économie et Gestion Système d'info	11 au 13/03	6/05	LGT les 3 Sources – 110, chemin Valentin – 26 BOURG-LÈS-VALENCE		27/05 au 11/06	15/06
	Espagnol	3 au 5/03	NC	NC		NC	NC
	Géographie	17 au 20/03	11/05	UFR Géo – 191, rue Saint-Jacques – 75005 PARIS		15 au 29/06	30/06
	Grammaire	2 au 6/03	NC	NC		NC	NC
	Hébreu	3 au 6/03	NC	NC		NC	NC
	Histoire	17 au 20/03	7/05	BIU de la Sorbonne – Univ. Paris 1 – 47, rue des Écoles – 75005 PARIS		9/06 au 1/07	2/07
	Italien	3 au 5/03	28/04	Univ. Aix-Marseille – 29, av. R.-Schuman – 13001 AIX-EN-PROVENCE		19/05 au 2/06	5/06
	Langue et culture japonaises	3 au 6/03	7/05	BULAC – 65, rue des Grands-Moulins – 75013 PARIS		2 au 4/06	10/06
	Lettres classiques	2 au 6/03	NC	NC		NC	NC
	Lettres modernes	2 au 6/03	NC	NC		NC	NC
	Mathématiques	19 au 20/03	19/05	NC		19/06 au 4/07	6/07
	Musique	17 au 19/03	11/05	Lycée général Marcel-Sembat – 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN		15 au 19/06	23/06
	Philosophie	17 au 19/03	NC	NC		NC	NC
	Physique-Chimie	11 au 13/03	7/05	LGT d'Arsonval – 94 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS		12 au 30/06	3/07
	Physique option Physique	11 au 13/03	20/05	Lycée M.-Berthelot – 6, bd M.-Bertheaux – 94100 SAINT-MAUR		12/06 au 2/07	7/07
	Russe	3 au 5/03	NC	NC		NC	NC
	SES	11 au 13/03	7/05	NC		27/05 au 6/06	8/06
	Sciences Industrielles Ingénierie des Constructions	11 au 13/03	7/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue A.-Lumière – 69008 LYON		14 au 22/06	25/06
Sciences Industrielles Ingénierie Électrique	11 au 13/03	7/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue A.-Lumière – 69008 LYON		14 au 22/06	25/06	
Sciences Industrielles Ingénierie Mécanique	11 au 13/03	7/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue A.-Lumière – 69008 LYON		14 au 22/06	25/06	
Sciences Industrielles Ingénierie Informatique	11 au 13/03	7/05	LGT La Martinière-Monplaisir – 41, rue A.-Lumière – 69008 LYON		14 au 19/06	24/06	
SVT	11 au 13/03	NC	NC		NC	NC	
Sciences médico-sociales	12 au 13/03	12/05	LP E.-J.-Marey – 154, rue de Silly – 92100 BOULOGNE		10 au 17/06	19/06	
SPÉCIALE	Anglais	3/03	31/03	Université Diderot – 10-16, rue F.-Dolto – 75013 PARIS		27 au 29/05	3/06
	Lettres modernes	2 au 4/03	NC	NC		NC	NC
	Mathématiques	19/03	24/03	NC		19/06 au 4/07	6/07
	Physique option Chimie	11/03	NC	NC		NC	NC
	Physique option Physique	11/03	NC	NC		NC	NC
	SVT	11 au 12/03	NC	NC		NC	NC

NC : non communiqué

AGRÉGATION EXTERNE	POSTES 2020	Inscrits 2020	RAPPEL SESSION 2019							
			Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	Liste complém.	% Admis/présents
Philosophie	73	1 432	73	1 273	669	9,2	160	73		10,9
Lettres classiques	71	256	71	284	149	2,1	101	54		36,2
Grammaire	9	68	9	52	24	2,7	17	9		37,5
Lettres modernes	110	1 210	115	1 358	645	5,6	256	115		17,8
Histoire	73	1 327	72	1 352	638	8,9	159	72		11,3
Géographie	28	418	28	459	163	5,8	57	28		17,2
Sciences économiques et sociales	44	523	44	590	191	4,3	91	44		23,0
Allemand	40	308	50	365	181	3,6	101	50		27,6
Anglais	151	1 753	151	1 816	766	5,1	339	151		19,7
Arabe	4	119	3	137	40	13,3	8	3		7,5
Espagnol	45	838	50	811	264	5,3	112	50		18,9
Hébreu	1	14	1	22	6	6,0	3	1		16,7
Italien	8	123	5	162	48	9,6	11	5	3	10,4
Chinois	3	89	0							
Langue et culture japonaises	2	13	2	17	6	3,0	4	2		33,3
Russe	4	67	0							
Mathématiques	387	3 069	391	3 192	1 424	3,6	796	308		21,6
Sciences physiques : – Physique	78	1 079	78	1 128	480	6,2	155	78		16,3
– Chimie	38	457	38	661	239	6,3	83	38		15,9
Sciences de la vie, Sciences de la Terre et de l'univers	65	1 119	65	1 217	548	8,4	149	65		11,9
Biochimie - génie biologique	10	251	10	295	79	7,9	23	10		12,7
SII – Ingénierie mécanique	35	474	34	513	251	7,4	75	34	1	13,5
– Ingénierie électrique	24	453	24	520	193	8,0	60	24	1	12,4
– Ingénierie informatique	15	207	14	240	104	7,4	35	14	1	13,5
– Ingénierie des constructions	25	191	22	243	121	5,5	54	19		15,7
Sciences médico-sociales	6	267	5	283	113	22,6	12	5		4,4
Économie et gestion : – A : Administration	29	542	26	649	207	8,0	53	26	5	12,6
– B : Finance et Contrôle	29	422	35	507	165	4,7	70	27		16,4
– C : Marketing	29	785	26	829	276	10,6	61	26	8	9,4
– D : Système d'information	7	83	7	91	25	3,6	10	2		8,0
– E : Production de services	5	75	0							
Musique	30	188	30	207	103	3,4	50	30		29,1
Arts : – A : Arts plastiques	20	603	20	676	313	15,7	45	20		6,4
– B : Arts appliqués	14	204	14	228	96	6,9	30	14		14,6
Langues de France option Basque	0		1	11	9	9,0	3	1		11,1
Langues de France option Breton	0		0							
Langues de France option Catalan	0		1	14	5	5,0	3	1		20,0
Langues de France option Corse	1	17	0							
Langues de France option Créole	2	65	0							
Langues de France option Occitan – Langue d'Oc	0		0							
Éducation physique et sportive	40	1 114	40	1 084	360	9,0	110	40		11,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 555</b>	<b>20 223</b>	<b>1 555</b>	<b>21 286</b>	<b>8 901</b>	<b>5,7</b>	<b>3 296</b>	<b>1 439</b>	<b>19</b>	<b>16,2</b>